



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par deux projets de règlement suivants :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 novembre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules).

Le projet de règlement vise à établir des normes d'implantation minimum dans le secteur du chemin des Saules.

Lors d'une séance tenue le 11 novembre 2024, le conseil a adopté le projet de règlement 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire.

Le projet de règlement vise à corriger le tableau afférent à l'article 103 pour autoriser des éléments architecturaux, de construction et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire mentionnés.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 décembre 2024 à 19 h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse <https://www.sadl.qc.ca/reglements/>

Les articles de ces projets de règlements sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le règlement 1001-46-2024 s'applique à la zone H-406, la description de la zone peut être consultée à la municipalité pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 1001-47-2024 vise l'ensemble de la municipalité.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 15 novembre 2024.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière